Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 66 (1974)
Heft: 12

Artikel: Voyage aux Indes
Autor: Rey, Pierre / H.S.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385753

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Voyage aux Indes

Extrait du texte de M. Pierre Rey, directeur du Centre d'accueil du Levant, à Lausanne, paru dans le rapport annuel 1973 de l'Organisme médico-social vaudois.

*

On a été alarmé, l'année dernière, par un certain nombre de cas de jeunes toxicomanes suisses qui avaient été rapatriés des Indes, souvent avec l'aide de fonds privés. On s'est affolé sérieusement de leur gravité et nous ne savions que faire pour les encadrer.
Il nous a donc paru indispensable de poser des critères de sélection pour le rapatriement.
Le Département politique fédéral était débordé par les SOS des ambassades de l'Inde, du Népal, du Pakistan et de l'Afghanistan qui voyaient arriver quotidiennement un nombre impressionnant de chevelus sans passeport (ils les vendent), sans papier, n'ayant pas renouvelé leur visa, malades ou sortant de l'hôpital ou de prison. Ces ambassades n'ayant pas de personnel spécialisé pour les prendre en charge demandaient à Berne de faire quelque chose pour ces jeunes citoyens suisses.

A la limite du cauchemar

Le Département fédéral nous a alors demandé d'aller sur place déterminer ce qui pourraient être fait pour leur rapatriement.
Muni de toutes les références nécessaires, je suis parti en Inde, au Népal essentiellement, où j'ai vécu trois à quatre semaines à la limite du cauchemar. Ce que je voulais surtout, c'était voir sur place l'état réel de ces jeunes.
Après un mois, je ne pouvais plus supporter le spectacle horrible d'un certain nombre d'entre eux (parmi lesquels des Suisses). Etaient-ils 100, 200 ou 300, tout simplement en train de «crever» sur place, car ils sont démunis d'argent, ils vivent dans les parcs, ils n'ont même plus de quoi se payer les hôtels minables et ils survivent finalement de la dose quotidienne de morphine qu'ils s'injectent. Ils trouvent l'argent nécessaire en faisant «la manche», c'est-à-dire en mendiant, ce qui est de plus en plus mal ressenti par la population indigène qui, pour une grande part, vit elle-même de mendicité.

Là-bas aussi ils sont «en marge»

Ce qui frappe de prime abord, c'est que ces jeunes vivent aussi marginalement là-bas qu'ici. Ils partent avec le désir de trouver un paradis, des gens accueillants, sympathiques et de vivre sans contrainte.
Sur place, ils n'ont aucun contact, ou presque, avec les indigènes. Ils vivent en marge. Ce sont les seuls qui râlent lorsquil faut attendre une heure pour acheter un timbre-poste. Ce sont les seuls qui critiquent tout et se montrent aussi insatisfaits là-bas qu'ici. Evidemment, cela ne dépeint qu'une catégorie de jeunes. Il y en a toutefois d'autres qui partent équipés, ayant prévu le déplacement avec des véhicules et qui, finalement, arrivent à vivre en voyage d'une manière positive. Mais si l'on parle du groupe (qui est finalement notre clientèle), pour qui la drogue n'est qu'un symptôme, on retrouve avant tout un manque affectif énorme avec impossibilité de créer des relations normales.

Les critères de rapatriement

On a alors essayé d'établir avec les ambassades un certain nombre de critères pour le rapatriement. Tâche difficile lorsque l'on sait qu'il s'agit de toxicomanes suisses qui vivent depuis plusieurs mois ou plusieurs années aux Indes. Néanmoins, il nous a paru essentiel d'essayer de trouver, sur place, des personnes qui pourront décider pour qui le voyage de retour vaut la peine et pour qui, malheureusement, c'est devenu inutile.
Donc, le résultat positif de ce voyage c'est d'avoir établi des contacts avec les ambassades et les services de coopération technique suisse (souvent très bien intégrés au niveau de la population) pour qu'ils puissent, eux, apprécier dans chaque cas, l'opportunité d'un voyage de retour, d'une aide financière ou d'une hospitalisation sur place. C'est un point important lié au désanchantement des jeunes qui croient trouver là-bas le paradis. La plupart du temps, assommés par la morphine, la chaleur et les maladies, ils y trouvent l'enfer. J'en suis arrivé à la conclusion qu'il n'y a qu'un critère de rapatriement, critère à «retardement». Si l'on aborde là-bas, un jeune Suisse qui trouve «qu'après-tout, la Suisse, c'est chouette», décide qu'il veut rentrer et fait des projets pour sa future vie en Suisse, si on le rapatrie et que ses bonnes dispositions se maintiennent, cela vaut la peine.
Mais si, à son retour, il regrette l'Inde et souhaite y retourner... le rapatriement est un échec. H.S.M.